



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse

Quatre-vingtième session

Genève, 23-26 octobre 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Règlements ONU n^{os} 37 (Lampes à incandescence), 99 (Sources lumineuses à décharge) et 128 (Sources lumineuses à diodes électroluminescentes) et Résolution d'ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses

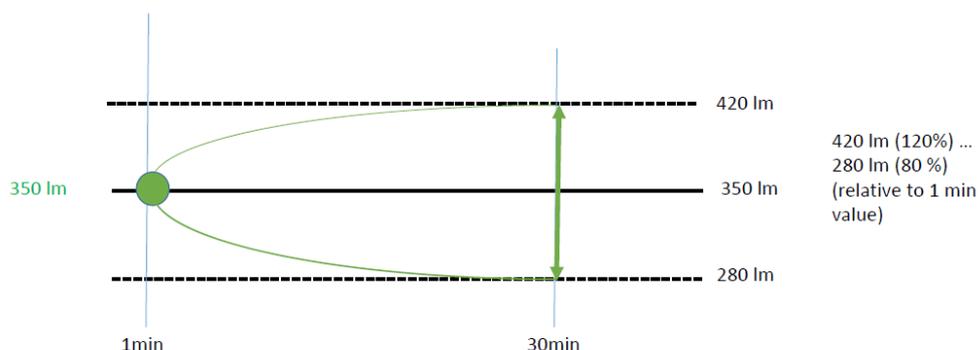
Proposition de complément [8] à la version initiale du Règlement ONU n^o 128 (Sources lumineuses à diodes électroluminescentes)

Rectificatif

Après le paragraphe 4, *insérer* la figure ci-dessous :

« Figure 1

Exemple de comportement autorisé du flux lumineux d'une source lumineuse à DEL homologuée au titre du Règlement ONU n^o 128, annexe 4, par. 1.2



Green: proposed addition: range after 1 min and 30 min, positive or negative "gradient"

»

